

Bar le Duc, le 14 septembre 2021

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale de la Meuse

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Je reviens vers vous concernant la problématique des écoles et des établissements qui fréquenteraient des lieux d'activités où le pass sanitaire est exigé (par exemple les centres nautiques, musées, bibliothèques, cinémas, théâtres, etc.). Il peut arriver que le pass soit exigé même sur des créneaux réservés aux activités scolaires. Je vous ai fait part de ce questionnement par mail le 9 septembre dernier. À ce jour, sauf erreur de ma part, je n'ai pas reçu de réponse.

Cette situation est malheureusement rencontrée actuellement par les établissements qui fréquentent le centre nautique du Sammiellois. En effet, la CODECOM du Sammiellois a rendu obligatoire la présentation d'un pass sanitaire pour tout adulte entrant dans le centre nautique, y compris les enseignants pendant les créneaux scolaires.

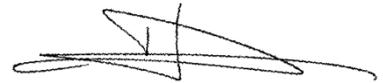
Par ailleurs, des enseignants du premier degré ont reçu une convocation pour participer à une formation le 22 septembre au centre aquatique de Commercy. Cette formation fait partie des animations pédagogiques obligatoires. Or sur la convocation est mentionnée : « *Animation pédagogique dans un lieu accueillant du public - **Pass sanitaire obligatoire*** ».

Certains des personnels de l'Éducation Nationale ont fait le choix de ne pas se faire vacciner car cela n'est pas obligatoire (conformément à la liste des personnels soumis à l'obligation vaccinale). Le SE-Unsa vous demande de porter à la connaissance de l'ensemble des personnels du département les consignes à suivre en cas d'absence de pass sanitaire dans une situation où ils sont amenés à fréquenter, avec leurs élèves dans le cadre de leur service, des lieux où le pass sanitaire est obligatoire.

Par ailleurs, quand les tests PCR seront payants, l'Éducation Nationale prendra-t-elle à sa charge les frais engendrés si elle place un de ses agents non soumis à l'obligation vaccinale dans une situation où le pass sanitaire est exigé ?

Ayant échangé à ce sujet avec Monsieur le recteur lors du CHSCTA du 13 septembre, ce dernier m'a demandé de lui faire remonter précisément les situations qui posent problème. Je lui adresse donc une copie de ce courrier.

Restant à votre disposition pour échanger sur ces différents sujets, je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en l'expression de ma plus respectueuse considération.



Delphine LERAT

Secrétaire Départementale SE-Unsa 55

Copie : Monsieur le Recteur de l'académie de Nancy Metz

Copie pour info à disposition de l'ensemble des personnels du département sur notre site